

# Réunion du Conseil Municipal

## du 31 janvier 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 31 janvier 2017 à 19H30 sous la présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1- PER de Villeranges
- 2- Ecole
- 3- Grande rue du Puy
- 4- Signalisation rue des Fossés/rue des Forts
- 5- Divers

Présents : MM. René BAILLOT, Yves DANCHAUD, Didier GIRAUD, Olivier NORE, Serge SAINTIGNY, Claude STEINER, Claude TOURAND,  
Mmes Christine BOUSSAGEON, Sandra CHARRIERE, Cécile CREUZON, Catherine DHUME, Marie Thérèse PIERRON, Isabelle ROUSSILLAT, Marie Chantal SIMONNET.  
Secrétaire de séance : M. Claude TOURAND.

Le procès-verbal du 13 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

### **1) P.E.R. de Villeranges :**

Madame le Maire fait part d'un courrier de Monsieur le Préfet de la Creuse qui relate la demande de renouvellement du permis de recherche dit « de Villeranges » pour trois ans sur les communes d' Auge, Chambon, Lépaud et Lussat, un périmètre réduit à 34 km<sup>2</sup> au lieu de 47. Le dossier est disponible à la Mairie.

Après discussion, la décision est soumise au vote : inscrits 15, contre 13, pour 1, nul 1.

Rejet à la majorité de la demande de prolongation du permis d'exploration de Villeranges.

### **2) Ecoles :**

La D.A.S.E.N., Directrice Académique des Services de l'Education Nationale a proposé, au cours de sa visite, de supprimer un poste en maternelle et de le remplacer par un ½ poste, ainsi que la fusion des deux écoles maternelle et primaire. Devant le manque très net des personnels remplaçants de l'éducation nationale en Creuse, cette proposition présente une menace pour les conditions d'accueil des enfants dont l'effectif à l'école de Chambon est maintenu, voire même en hausse (5 classes et 88 élèves en 2016 et 93 à 95 élèves pour la rentrée 2017).

Le Conseil Municipal prend bonne note de la proposition de la D.A.S.E.N. de rencontrer les élus municipaux.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité contre le regroupement des deux écoles, contre la fermeture d'un demi-poste en maternelle et projette diverses actions de sensibilisation dont une réunion publique avec les parents d'élèves et les élus.

### **3) Grande Rue du Puy :**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de l'ouverture des plis relatifs à la maîtrise d'œuvre et de la proposition des deux cabinets d'architectes répondant aux critères retenus. Cette réunion a eu lieu en présence des élus, de l'Architecte des Bâtiments de France et du C.A.U.E.

Par ailleurs, l'un des deux cabinets étant principalement composé de la même équipe que celle qui est intervenue lors des travaux de la place Aubergier, le Conseil Municipal émet un doute quant à la possibilité de retravailler avec celui-ci. En effet, le litige concernant les bassins n'étant pas résolu, les intervenants départementaux conseillent à la municipalité d'intenter une action en justice afin de déterminer les responsabilités.

Le Conseil Municipal souhaite rencontrer les candidats à la maîtrise d'œuvre des travaux de la Grande Rue du Puy avant de prendre une décision définitive.

### **4) Signalisation :**

Pour le carrefour rue des Fossés / rue des Forts, s'instaure une discussion à propos de la pose d'un panneau « stop » ou d'un panneau « céder le passage » à l'intersection de ces deux rues, la rue des Forts étant déjà limitée à 30 Km/h.

Mise au vote : 8 contre et 7 pour.

Proposition non retenue.

### **5) Divers :**

#### ➤ Personnel :

→ **La secrétaire Estelle BOUTTE** est en congés maternité à compter du 15 février 2017. Madame le Maire propose le recrutement en C.D.D. de 19 heures de Pauline VIGNERESSE qui a adressé une lettre de candidature spontanée à la mairie et qui a été reçu en entretien par des élus. Elle possède la formation nécessaire au poste : gestion et maîtrise des logiciels de comptabilité.

Proposition validée à l'unanimité par les élus.

#### → **Service civique** :

La mairie a entamé les démarches afin d'être habilitée à recevoir les emplois de « service civique ». L'habilitation est valable 5 ans et les personnes employées dans ce cadre effectuent un stage de 6 mois rémunéré.

Le Conseil Municipal donne son accord pour constituer le dossier d'agrément.

→ **Recrutement d'un stagiaire** : la commune envisage le recrutement d'un stagiaire sur 3 mois pour établir le Document Unique (outil qui permet de transcrire les résultats de la démarche de prévention des risques professionnels pour les travailleurs de la structure et de la pérenniser) et aider la commission « accessibilité » dans sa mission. Cette personne recevra une indemnité correspondante à son statut.

Le Conseil Municipal donne son accord.

#### ➤ Passeports et cartes nationales d'identité :

La mairie de Chambon a été retenue pour l'implantation d'un Dispositif de Recueil (DR) de titres d'identité (cartes nationales d'identité et passeports biométriques). La commune percevra un soutien financier pour cette charge de travail supplémentaire. Chambon rejoint les dix communes creusoises déjà dotées d'un tel dispositif.

#### ➤ Marronniers :

Certains élus s'inquiètent de la taille sévère des marronniers route d'Evaux et route de Gouzon. Madame le Maire rassure les conseillers sur l'extrême compétence du professionnel recruté. Les arbres ne souffriront pas de cette taille et retrouveront leur splendeur en parfaite sécurité. Après visite, certains arbres de la commune ne pourront pas être taillés sans risque, d'autres devront être

abattus. Le conseil demande de faire vérifier aussi les arbres des cours d'écoles.

Le broyeur du SIVOM utilisé dans cette opération a donné toute satisfaction.

➤ Candélabres :

Le style des candélabres de l'Avenue Georges Clémenceau a été imposé par l'Architecte des Bâtiments de France.

➤ Communauté de Communes :

La nouvelle Communauté de Communes se réunit le 1<sup>er</sup> février pour la mise en place des différentes commissions. Les délégués communautaires représentant Chambon sont les suivants: Madame le Maire (vice présidente chargée des écoles et des temps périscolaires), M. Yves DANCHAUD et Mme Marie-Thérèse PIERRON, adjoints.

➤ Publicité :

Le magazine la « Creuse pratique » distribué à 15 000 exemplaires, propose à la commune une publicité (1/3 de page : 600 €H.T. - 1/2 page : 850 €H.T).

Le Conseil Municipal propose une demi-page après négociation du prix en partage avec l'Office du Tourisme.

La séance est levée à 20H30

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Cécile CREUZON

Claude TOURAND